



Communiqué de presse AG/CPSD/302

Quatrième Commission
20^e séance – après-midi

LES DÉLÉGATIONS AFFIRMENT LEUR SOUTIEN À L'OFFICE DE SECOURS POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE

Elles appellent les donateurs à augmenter leurs contributions

(Publié le 2 novembre 2004)

La Quatrième Commission a entamé cet après-midi son débat relatif à l'UNRWA, l'organisme des Nations Unies créé par l'Assemblée générale en 1949 pour venir en aide aux réfugiés palestiniens et dont le mandat a été renouvelé depuis tous les deux ans, en l'absence d'une solution au problème de ces réfugiés. L'avenir du mandat de l'UNRWA est incertain, tout comme celui des réfugiés palestiniens, en particulier ceux vivant dans la Bande de Gaza, a déclaré M. Peter Hansen, Commissaire général de l'Office.

Présentant le rapport de l'UNRWA pour la période allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004, M. Hansen a signalé que les activités d'urgence de l'UNRWA dans les territoires occupés se heurtaient à d'énormes difficultés dues aux violences et aux restrictions de mouvement imposées par les forces israéliennes.

L'édification de la barrière de sécurité a, selon lui, un effet extrêmement négatif sur la population palestinienne et la conduite des activités d'urgence de l'UNRWA. L'augmentation spectaculaire de l'ampleur des opérations militaires dans la Bande de Gaza a fait de nombreuses victimes et d'importants dommages dont la destruction de logements, d'infrastructures, de terres cultivables et d'entreprises, a dit M. Hansen. Selon lui, un retrait israélien de Gaza qui ne serait pas accompagné d'une détente drastique en matière de circulation des biens et des personnes ne ferait qu'exacerber la situation économique.

Le Commissaire a également évoqué les conditions difficiles et dangereuses dans lesquelles travaillent les personnels de l'Office. Enfin, il a rappelé que l'Office faisait face à des contraintes budgétaires qui sapent la mise en œuvre de son Programme d'urgence. Le manque de moyens l'empêche également de répondre pleinement aux besoins en matière d'éducation et de soins.

La plupart des délégations qui sont intervenues dans le cadre du débat général ont rendu hommage au travail de l'Office et ont souligné les conditions difficiles dans lesquelles son personnel travaille, parfois au péril de sa vie. Elles se sont également inquiétées du manque de financement de l'UNRWA qui nuit à ses activités humanitaires. À l'instar de la Tunisie, plusieurs délégations ont donc appelé les pays donateurs à fournir davantage de contributions pour aider l'Office au moment où le nombre de réfugiés s'accroît.

Pour sa part, l'Observatrice permanente de la Palestine a dénoncé les violences commises par Israël, Puissance occupante, dans le territoire palestinien occupé. Elle a notamment évoqué les nombreux enfants et adolescents tués et a dénoncé les destructions des infrastructures de l'UNRWA, infrastructures dont la reconstruction est ensuite assumée financièrement par les donateurs de l'Office.

Plusieurs représentants, à l'instar de celui des Émirats arabes unis, ont rappelé que tout règlement juste et durable de la question des réfugiés palestiniens devait être fondé sur leur droit inaliénable au retour. L'Observatrice permanente de la Palestine a ajouté qu'il fallait en outre procéder à la restitution ou au dédommagement, s'il est accepté par les réfugiés, des terres confisquées.

Les délégations suivantes ont pris la parole: Observatrice permanente de la Palestine, Liban, Émirats arabes unis, République arabe syrienne, Jordanie, Égypte, Tunisie, Suisse, Observateur permanent du Saint-Siège, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique.

La Quatrième Commission poursuivra son débat demain, mardi 2 novembre à 14 h 30.

Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/59/13)

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est l'un des programmes des Nations Unies les plus importants. La période allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004 a été marquée par la poursuite des troubles dans le territoire palestinien. Les nombreuses incursions militaires israéliennes dans les camps ont entraîné la destruction de logements et la grave dépression économique qui frappe l'économie palestinienne ne s'est pas atténuée. Il est souligné que le personnel de l'Office travaille dans des conditions difficiles et souvent dangereuses. Les 12 000 fonctionnaires recrutés localement ne touchent pourtant aucune prime de risque. Les conditions dans lesquelles l'Office travaille nuisent grandement à sa capacité de fournir des services. L'acheminement de secours humanitaires en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza a été fortement perturbé par le bouclage de ces territoires par les forces israéliennes. Le personnel de l'UNRWA s'est retrouvé dans des situations dangereuses aux points de passage et certains employés ont donc été transférés de Jérusalem à Amman.

Le rapport évoque ensuite le programme d'assistance d'urgence appliqué à l'intention des réfugiés. La mise en place du projet de reconstruction de la partie détruite du camp de Djénine est pratiquement achevée. Le rapport attire l'attention sur le besoin de financement des programmes d'urgence, les contributions des donateurs ayant diminué au point de ne financer que 32 % des besoins de l'Office au 30 juin 2004. Le retrait annoncé de la bande de Gaza n'a pas conduit à un assouplissement du bouclage de ce territoire, où la sécurité s'est détériorée. La construction d'un « mur/clôture » s'est poursuivie à l'intérieur de la Cisjordanie, entraînant l'appauvrissement des réfugiés vivant à proximité.

Le rapport rappelle par ailleurs que l'éducation constitue l'activité la plus importante de l'Office mais que les problèmes financiers nuisent à l'efficacité. Il souligne que 29 élèves ont été tués et 147 blessés par les opérations militaires israéliennes. En raison de la situation, la santé des réfugiés s'est considérablement détériorée. De nets progrès ont cependant été accomplis dans la mise en œuvre du projet d'immatriculation grâce à un financement extrabudgétaire.

L'Office a continué d'appliquer son programme de réformes internes à long terme. Les procédures de recrutement ont été accélérées mais se heurtent aux mesures restrictives de circulation en place dans les territoires occupés. Le département des finances de l'Office a également poursuivi sa réforme, tandis que les activités d'information et de communication étaient renforcées. L'Office reste tributaire des contributions volontaires qui, même si elles couvraient le budget approuvé, ne suffiraient pas à couvrir les besoins des réfugiés. Le rapport signale ensuite la forte dégradation des conditions de vie des réfugiés, due au bouclage des territoires. Il détaille enfin la situation des réfugiés palestiniens en Jordanie et en Syrie et souligne les difficultés rencontrées par ceux vivant au Liban.

Rapport du Secrétaire général sur les personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1937 et des hostilités postérieures (A/59/151).

Le présent rapport est présenté à l'Assemblée générale en application du paragraphe 5 de résolution 58/92 du 9 décembre 2003, intitulé « Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures », par lequel l'Assemblée générale réaffirme le droit de toutes les personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures de regagner leurs foyers ou anciens lieux de résidence dans les territoires occupés par Israël depuis 1967. Le rapport indique que, le 12 avril 2004, le Secrétaire général a adressé une note verbale au Représentant permanent d'Israël auprès de l'ONU, dans laquelle il appelait son attention sur la responsabilité qui lui incombait de faire rapport à l'Assemblée en application de la résolution et le pria de l'informer sur toutes les mesures que le Gouvernement israélien avait prises ou envisageait de prendre. Dans une note verbale du 12 juillet 2004, le

Représentant permanent d'Israël avait répondu en disant, notamment, que son pays était convaincu que toute résolution concernant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA) devait être axée sur ses activités et non sur des questions politiques.

Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens (A/59/279).

Le présent rapport contient des réponses à la note verbale adressée le 12 avril 2004 par le Secrétaire général à Israël et à tous les autres États Membres, et appelant leur attention sur les dispositions pertinentes des résolutions 58/91 à 58/95 de l'Assemblée générale, en particulier le paragraphe 4 de la résolution 58/94. Des réponses ont été reçues de certains États Membres, notamment de la République arabe syrienne (10 mai 2004) et d'Israël (12 juillet 2004). Dans sa réponse portant sur divers points des résolutions, le Gouvernement syrien fait savoir qu'il rejette les tentatives persistantes du Gouvernement israélien visant à remettre en question le droit au retour des réfugiés de Palestine et se déclare profondément préoccupé par la situation des réfugiés qui vivent hors des territoires desquels ils ont été chassés. Dans sa réponse, Israël estime qu'il n'y a aucune raison pour que les résolutions sur l'UNWRA, dont la mission bénéficie de l'appui de la communauté internationale, soient à caractère conflictuel et politique. Israël appuie les efforts visant à regrouper les résolutions sur l'UNWRA et à en retirer toute référence politique non pertinente.

Rapport du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (A/59/442)

Le groupe de travail a constaté que le déficit de l'Office était en baisse mais il craint que cette tendance ne se maintienne pas. L'Office faisait face en septembre 2004 à la perspective d'un déficit de trésorerie. Les déficits successifs passés ont nui à la qualité des services qu'il a rendus. Le projet de budget pour l'exercice 2004-2005 représente tout juste le minimum requis pour maintenir les services essentiels à leur niveau actuel. Le groupe de travail lance donc un appel aux donateurs pour qu'ils versent des contributions et il demande à l'Autorité palestinienne et au Gouvernement israélien de procéder au remboursement de la taxe à la valeur ajoutée et des droits portuaires. Il encourage également l'apurement du compte lié au transfert du siège de l'Office de Vienne à Gaza en 1996. Le Groupe s'alarme ensuite des incidences négatives des mesures d'austérité successives sur les opérations de l'Office. Certaines activités sont désormais tributaires de crédits extrabudgétaires. Le Groupe de travail demande ensuite à la communauté internationale de répondre aux appels de contributions d'urgence. Les donateurs ont répondu à ces appels en 2000 mais cette réponse est désormais insuffisante et oblige à réduire le volume des activités humanitaires. Les contributions doivent également permettre de couvrir le déficit du budget ordinaire et d'alimenter le fonds de roulement de l'UNRWA, dont les activités demeurent indispensables auprès des réfugiés palestiniens et en faveur de la stabilité régionale.

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (UNRWA)

M. PETER HANSEN, Commissaire général de l'UNWRA, a présenté son rapport sur les activités de l'Office pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin 2004. Il a évoqué les différents programmes de l'Office, en matière notamment d'éducation. À ce titre, il a indiqué que le Programme éducatif de l'Office était de loin celui qui impliquait le plus d'activités de la part de ses personnels. Il concerne 500 000 écoliers répartis dans 658 écoles, et emploie 73 pour cent du personnel de l'Office, a-t-il précisé. M. Hansen a regretté que de nombreux établissements soient sous-équipés et que leur capacité d'accueil ne soit pas adaptée au nombre d'écoliers. En dépit de ces difficultés, l'Office a achevé la construction de neuf nouvelles écoles et sept autres établissements sont actuellement en chantier, ce qui, toutefois, ne couvre qu'une infime partie des besoins. M. Hansen a poursuivi en indiquant que l'Office demeurait dans l'impossibilité d'étendre le cycle d'éducation basique de neuf à dix ans dans les territoires occupés.

En matière de santé, il a déclaré que l'UNWRA consacrait à chaque réfugié moins de 15 dollars par an et que, malgré cette faible allocation, ses personnels avaient pu fournir des soins de première nécessité aux femmes et aux enfants notamment, ainsi que des services de laboratoire et de rééducation. Dans ces conditions difficiles, les docteurs de l'Office donnent une moyenne de 100 consultations par jour, ce qui laisse aux praticiens moins de cinq minutes par personne, a-t-il expliqué. M. Hansen a continué en

notant que, à l'instar de nombreux pays en développement, les territoires palestiniens connaissent une hausse dramatique de maladies cardiovasculaires et de cas de diabète. L'impact psychologique de la crise a également des effets sérieux et insidieux, en particulier chez les enfants.

S'agissant des services sociaux fournis par l'UNRAW, il a déclaré que le Département concerné avait obtenu des résultats importants. Un réseau de 102 organisations communautaires répond ainsi aux besoins particuliers des femmes, des enfants, des jeunes et des personnes handicapées. En matière de microfinancement et de microcrédit, l'Office a mis au service des petites entreprises un système de prêts destiné à la création d'emplois, à favoriser les activités économiques des femmes et à réduire la pauvreté. Il s'agit là désormais de la plus importante source de crédits en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza.

Au chapitre des activités d'urgence de l'UNWRA dans les territoires occupés, M. Hansen a fait remarquer que l'Office se heurtait à d'énormes difficultés dues aux violences et aux restrictions de mouvement imposées par les forces israéliennes. Il a expliqué que l'édification de la barrière de sécurité avait eu un effet extrêmement négatif sur la population palestinienne et la conduite des activités d'urgence de l'UNWRA. Les réfugiés sont coupés des terres arables, l'accès aux écoles et aux établissements de santé est rendu plus périlleux. L'augmentation spectaculaire de l'ampleur des opérations militaires dans la Bande de Gaza a entraîné la destruction des logements de 710 familles ainsi que d'infrastructures, de terres cultivables et d'entreprises. Le taux de démolition des maisons a atteint cette année un niveau sans précédent, avec une moyenne de 45 personnes par jour qui se retrouvent sans toit. Le nombre de victimes par jour est encore plus frappant, les forces israéliennes ayant tué en moyenne 60 personnes par mois au cours de l'année dernière à Gaza. Dans ces conditions, ce sont les enfants qui, d'abord, méritent la protection la plus étroite qui leur revient de droit.

M. Hansen a ensuite déclaré que l'Office faisait face à des contraintes budgétaires qui sapent, en particulier, la mise en œuvre de son Programme d'urgence. Pour répondre à ce problème, l'UNWRA a pris l'initiative de renforcer sa stratégie de collecte de fonds dans le monde arabe et a mis en place des associations d'« Amis de l'UNWRA » en Espagne et au Etats-Unis. Ces associations travailleront étroitement avec les gouvernements locaux, le secteur privé et les donateurs individuels dans le but d'augmenter le volume des fonds récoltés. Suite à la Conférence qui s'est tenue à Genève à l'invitation du Gouvernement suisse du 7 au 8 juin dernier, un lien structurel a par ailleurs été établi pour permettre que les recommandations les plus importantes soient mises en pratique dans le cadre de la préparation des budgets du Plan à moyen terme de l'Office pour le terme 2005-2009. Ce lien repose sur un partenariat entre les donateurs, les autorités d'accueil et les plus importantes parties prenantes à la question des réfugiés de Palestine.

Au sujet des conditions dans lesquelles travaillent les personnels de l'Office, M. Hansen a indiqué que les nombreuses limites imposées à la liberté de mouvement par l'armée israélienne avait un effet particulièrement négatif sur l'efficacité des activités de l'UNWRA. La fermeture de la Bande de Gaza et de la Cisjordanie, l'imposition des couvre-feux et la multiplication des points de contrôle s'accumulent et forment un ensemble de restrictions incompatibles avec la Convention de 1946 sur les privilèges et les immunités des Nations Unies et de l'Accord bilatéral Comay-Michelmore dans le cadre duquel Israël s'était engagée à « faciliter la tâche de l'UNWRA ».

En conclusion, M. Hansen a déclaré que l'avenir du mandat de l'UNWRA était incertain, de même que celui des réfugiés palestiniens, en particulier ceux vivant dans la Bande de Gaza. Selon lui, un retrait israélien de Gaza qui ne serait pas accompagné d'une détente drastique en matière de circulation des biens et des personnes ne ferait qu'exacerber la situation économique.

M. HANS JACOB FRYDENLUD (Norvège) a présenté le rapport du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNWRA. Il a lancé un appel aux États qui ne l'ont pas encore fait de commencer à verser des contributions à l'Office. Il a demandé à ceux qui versent des contributions modestes de faire davantage et enfin il a suggéré à ceux qui sont déjà d'importants donateurs d'essayer d'être encore plus généreux.

Débat général

Mme FEDA ABDELHADY NASSER, Observatrice de la Palestine, a affirmé que l'UNRWA fournissait une assistance vitale pour les réfugiés palestiniens qui continuent à être dépossédés par Israël, Puissance occupante de leurs territoires. Elle a rappelé que plus de 4 millions de Palestiniens souffraient toujours d'avoir été chassés de leur maison depuis plus d'un demi-siècle et qu'ils vivaient dans 59 camps répartis dans la région et plusieurs pays arabes. Mme Nasser a réaffirmé le droit inaliénable de ces réfugiés au retour, droit qui ne s'estompe pas avec le temps. Elle a également réaffirmé le droit individuel à la propriété privée, qui inclut la terre. La restitution ou le dédommagement, s'il est accepté, doivent faire partie de tout règlement final, a-t-elle souligné. Elle a estimé qu'Israël campait sur des positions contraires au droit international et que cela avait atteint un autre niveau lors de l'échange de lettres entre les Israéliens et les Américains au mois d'avril dernier. Les États-Unis ont cherché à circonvenir le droit international en décidant unilatéralement de l'avenir des réfugiés, a-t-elle déclaré, or ces lettres ne peuvent altérer les termes de référence du processus de paix ni les droits inaliénables du peuple palestinien. Mme Nasser a en outre réaffirmé le droit au retour des Palestiniens déplacés en 1967, qui, selon elle, aurait dû être mis en œuvre.

La représentante a ensuite évoqué les activités menées par l'UNRWA avec des ressources limitées. Elle a relevé que l'Office avait dû augmenter ses programmes d'urgence en raison de la dégradation de la situation. Les conditions socioéconomiques dans lesquelles vivent les réfugiés demeurent très difficiles, la situation est désespérée au Liban. Mme Nasser s'est inquiétée du sort de 50 000 réfugiés vivant en Iraq, dont l'enregistrement est prévu. Elle a ensuite déploré la campagne militaire menée par Israël contre les civils des territoires palestiniens occupés depuis 2000. Les conditions de vie se sont dégradées et l'année dernière, l'utilisation disproportionnée de la force par Israël a causé la mort de nombreux Palestiniens, notamment de réfugiés dans des camps, a-t-elle affirmé. Elle a évoqué les nombreuses victimes parmi les jeunes élèves et les étudiants, notamment les deux petites filles tuées récemment alors qu'elles se trouvaient à l'école. Mme Nasser a déclaré qu'il s'agissait là de crimes de guerre. La communauté internationale a laissé les réfugiés à la merci de la Puissance occupante et a échoué à leur fournir la protection nécessaire, a-t-elle accusé. Mme Nasser a ensuite affirmé que la Puissance occupante avait continué à terroriser les réfugiés par des punitions collectives. Des centaines de maisons ont été détruites, a-t-elle déclaré, rappelant que la destruction excessive de propriété constituait aussi un crime de guerre. La vie des réfugiés a été rendue plus difficile par le bouclage des territoires et les conditions socioéconomiques se sont encore dégradées. La construction illégale par Israël d'un mur dans le territoire palestinien occupé a isolé et appauvri encore plus les réfugiés vivant à proximité.

La représentante a ensuite salué les efforts déployés par l'UNRWA. La reconstruction se poursuit à Djénine mais il manque des millions de dollars pour les travaux dans d'autres camps, a-t-elle affirmé. L'Office et ses donateurs assument les coûts des destructions perpétrées par la Puissance occupante, a-t-elle ajouté. Elle a aussi fait état du nombre élevé de blessés qui met à rude épreuve les infrastructures médicales de l'Office, ainsi que des attaques de la Puissance occupante dirigées directement contre l'UNRWA et son travail humanitaire. Elle a notamment cité les restrictions de circulation, le blocage d'ambulances et les violences à l'encontre d'employés de l'UNRWA, dont certains ont trouvé la mort. Elle a affirmé que les forces d'occupation ont attaqué et parfois détruit les infrastructures de l'Office, dont des écoles et des hôpitaux.

La représentante a déploré « les attaques vicieuses » lancées par Israël et certains de ses amis contre la réputation de l'Office. Des falsifications ont été commises pour tenter d'intimider celui-ci, a-t-elle déclaré, estimant que l'UNRWA devait être autorisé à remplir son mandat immédiatement et sans intimidation. Le déclin du financement de l'UNRWA est souvent vécu par les réfugiés comme le désengagement de la communauté internationale à leur égard, a-t-elle averti. L'engagement financier de la communauté internationale ainsi que la recherche d'une solution juste à la question de Palestine conditionnent pourtant la stabilité de la région, a-t-elle affirmé, avant de rendre hommage au travail du Commissaire général Peter Hansen et du personnel de l'UNRWA.

M. IBRAHIM ASSAF (Liban) a réagi aux propos de M. Hansen, en déclarant notamment que la question des réfugiés n'est pas uniquement de nature humanitaire, mais concerne la politique illégale pratiquée par l'occupant israélien dans la région. Dans ce cadre, a-t-il déclaré, les résolutions pertinentes des Nations Unies, en particulier les résolutions 194 de l'Assemblée générale et 237 du Conseil de sécurité, devraient être les outils pertinents pour parvenir à un règlement de cette question. Et ce, car elles

comportent d'importants volets liés aux principes du droit international de justice et de liberté. Pour le Liban, parler des réfugiés c'est parler d'une justice absente ou constamment bafouée. Où est la justice quand 4 millions de réfugiés palestiniens vivent dans des camps ou dans les pays avoisinants qui font l'effort coûteux de les accueillir depuis un demi-siècle, a demandé le représentant. Pendant ce temps, les colons installés sur les terres palestiniennes jouissent des biens de ces réfugiés. Où est la justice lorsque Israël critique l'UNWRA dans ses programmes, malmène ses fonctionnaires, bombarde et tue ses professeurs et ses élèves et entrave l'ensemble de ses activités, lorsque Israël met la main sur les fonds de l'UNWRA, en refusant par exemple de rembourser les taxes portuaires?

La question des réfugiés palestiniens est d'une importance primordiale pour le Liban, un pays attaché au principe du retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers, a poursuivi le représentant. Nous faisons valoir pour cela que nos frères palestiniens refusent eux-mêmes de rester au Liban indéfiniment. Cette nécessité de créer les conditions du retour des réfugiés est désormais inscrite dans notre Constitution. En effet, le coût d'une présence indéfinie de cette population serait à terme trop lourd pour les budgets libanais, et une telle présence pourrait changer la structure démographique du pays.

M. ABDULLA MOHAMMED ABOOD AL NAQBI (Émirats arabes unis) a exprimé l'inquiétude de sa délégation face à la détérioration des conditions humanitaires et sociales dans lesquelles vivent les millions de réfugiés palestiniens. Il a rappelé que cette situation était la conséquence de la politique d'agression menée par Israël, citant notamment les assassinats extrajudiciaires, la destruction de propriétés, les punitions collectives ou le bouclage des territoires. La construction du mur de séparation a encore aggravé la situation puisque des terres cultivées ont été détruites et que des Palestiniens ont de nouveau été déplacés. Selon le représentant, les restrictions des déplacements et l'interruption des programmes éducatifs ont exacerbé la pauvreté et l'analphabétisme. Il a estimé que les violations commises par Israël n'avaient pas seulement affecté directement la population palestinienne mais aussi le travail de l'UNRWA, dont des personnels ont été blessés ou tués.

Le représentant a ensuite insisté sur plusieurs points. Il a d'abord affirmé que toute solution juste de la question des réfugiés devait être fondée sur leur droit à un rapatriement inconditionnel et à réparation pour les pertes morales et financières subies. De même, il a réaffirmé la responsabilité de la communauté internationale, des Nations Unies et du Quatuor dans la recherche d'une solution au problème des réfugiés. Il a en outre appelé le Conseil de sécurité à prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme aux attaques israéliennes incessantes perpétrées à l'encontre des camps de réfugiés palestiniens et pour assurer la sécurité du personnel de l'UNRWA. Enfin le représentant a estimé qu'en raison de l'augmentation des attaques israéliennes contre ce personnel, les conditions d'emploi des équipes locales devaient être améliorées. Les salaires doivent être augmentés, a-t-il précisé, insistant aussi sur le versement d'une prime de risque. Enfin le représentant a souligné le déclin des ressources financières de l'Office, qui influe négativement sur sa capacité à mettre en œuvre ses programmes. Il a donc appelé les donateurs à augmenter leurs contributions.

M. FAYSSAL MEKDAL (République arabe syrienne) s'est félicité de la qualité des travaux de l'Office, compte tenu des difficultés faites par Israël à l'UNWRA. Il n'y pas à ce jour la moindre lueur d'espoir pour que la tragédie palestinienne prenne fin, notamment par le retour des réfugiés sur leurs terres. Le processus de la terreur entamé il y a 50 ans se poursuit au vu et au su de la communauté internationale. La situation s'est détériorée de façon dramatique suite aux attaques récentes des forces israéliennes qui ont transformé les camps de réfugiés en véritables champs de batailles, engendrant destructions et assassinats parmi les civils. La situation socioéconomique est si grave que l'avenir de la population palestinienne est en jeu. Le sort dégradant fait au personnel de l'UNWRA est scandaleux et nous oblige à condamner encore plus vigoureusement la politique illégale de terreur pratiquée par Israël, a poursuivi le représentant. Nous avons accueilli les Palestiniens chez nous, assumé un fardeau économique considérable dans l'attente de leur retour dans leurs foyers. Aujourd'hui, la communauté internationale doit parvenir à élargir la base des contributeurs à l'UNWRA pour que ce dernier soit en mesure de mener à bien sa tâche. Il faut améliorer d'urgence les conditions de vie des réfugiés et réaffirmer leur droit inaliénable au retour. Le représentant s'est ensuite déclaré préoccupé de lire dans le rapport de M. Hansen que des indemnités de risque n'étaient toujours pas versées au personnel local de l'UNWRA. Nous souhaitons que ces indemnités soient mises à disposition des employés de l'Office comme c'est le cas pour tous les personnels des Nations Unies. En conclusion, il a affirmé que le droit au retour des réfugiés de Palestine était lié à celui à l'autodétermination, et que l'utilisation permanente de la force par Israël démontrait que ce pays n'est pas

prêt à négocier une paix qui inclurait ce droit au retour. Dans ces conditions, la communauté internationale doit exercer une pression plus grande afin d'obliger Israël à mettre en œuvre toutes les résolutions pertinentes.

M. HARON HASSAN (Jordanie) a rappelé que la question des réfugiés palestiniens revêtait une grande importance pour son pays, qui, depuis 1948, accueille 1,75 million de réfugiés enregistrés auprès de l'UNRWA. Une grande part du budget jordanien leur est consacrée, la Jordanie doit financer des services en raison des difficultés financières rencontrées par l'UNRWA, a-t-il ajouté. Selon lui, la question des réfugiés doit être traitée de façon intégrale, sans faire de discrimination sur la base du pays où ils résident ni en fonction de leurs conditions de vie. Le représentant a rappelé que son pays estimait que la question soit résolue conformément à la résolution 194 de l'Assemblée générale qui affirme le droit au retour des réfugiés. Il a également cité l'Initiative de paix arabe et l'article 8 de l'Accord israélo-palestinien de paix, qui stipule que la question des réfugiés sera réglée sur la base du droit international. L'UNRWA doit poursuivre ses travaux tant qu'une solution n'aura pas été trouvée et nous espérons que son mandat sera prorogé, a-t-il déclaré. Le représentant a également souhaité la poursuite des consultations entre l'Office et les pays donateurs.

Le représentant a ensuite affirmé qu'Israël continuait à aggraver le peuple palestinien, notamment à Gaza et dans les camps. Il a évoqué la construction du Mur dans les territoires palestiniens occupés et a affirmé qu'Israël violait la Quatrième Convention de Genève. Il a également affirmé que les pratiques israéliennes ne visaient qu'à détruire la société palestinienne et à vider de tout contenu le principe d'un État palestinien. Israël doit arrêter complètement les opérations de violence et de destruction des infrastructures et maisons dans les territoires palestiniens occupés, a-t-il averti, les assassinats extrajudiciaires et les punitions collectives doivent cesser. La Feuille de route doit être respectée par les deux parties, israélienne et palestinienne, et mise en œuvre de façon complète, a-t-il ajouté. Le représentant a enfin précisé qu'Israël devait faciliter les travaux des fonctionnaires de l'UNRWA.

M. AHMED ABU ZEID (Égypte) a déclaré que tout espoir de retour des réfugiés de Palestine chez eux était quotidiennement anéanti par l'intensification de la politique de la force menée par Israël. Les souffrances du peuple palestinien s'aggravent en particulier pour ce qui est des femmes, des enfants et des personnes âgées. L'« Opération pénitence » est un supplice de tous les jours qu'imposent les forces israéliennes aux Palestiniens: le bouclage des villes, l'imposition de couvre-feux et de points de contrôle constituent des restrictions qui, de plus, empêchent l'UNWRA d'apporter toute l'aide d'urgence requise dans les zones palestiniennes les plus densément peuplées. Le rapport de M. Hansen nous force à réfléchir aux moyens pour sortir au plus vite de la situation de crise actuelle, a poursuivi le représentant. Ce rapport dresse un tableau sombre des conditions de vie dans les territoires occupés où les Palestiniens subissent les résultats du blocus, et où l'on apprend que des enfants de moins de huit ans sont tués. S'agissant du mur de séparation, Israël doit se conformer à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice qui dit que cet édifice n'est pas légal et qu'il faut stopper dès à présent son édification, a déclaré le représentant. En conclusion, il a affirmé que son pays suivait avec inquiétude la baisse des ressources de l'Office. Notant que la communauté internationale portait son attention vers d'autres causes dans le monde, il a demandé à tous les États d'assumer leur part de responsabilité face à la dégradation intolérable de la situation humanitaire dans les territoires occupés.

M. KAIS KABTANI (Tunisie) a rendu hommage au travail de l'UNRWA, accompli dans des conditions dangereuses, et il a remercié les pays hôtes et les États donateurs. Le rôle de l'UNRWA reste d'une grande importance étant donné les services essentiels qu'il fournit aux réfugiés palestiniens, a-t-il déclaré. L'Office doit donc poursuivre sa tâche et être soutenu. Le représentant a demandé aux pays donateurs de fournir davantage de contributions pour aider l'Office à un moment où le nombre de réfugiés s'accroît. Il a ensuite estimé que la catastrophe humaine dans les territoires palestiniens occupés était due à la politique israélienne d'étouffement économique. La Puissance occupante met en œuvre une politique inquiétante qui inclut la destruction des maisons des réfugiés et des infrastructures de l'Office, ainsi que la réquisition d'écoles pour les transformer en centres de détention. Le représentant a appelé à prendre des mesures urgentes pour que soient levées toutes les restrictions imposées aux fonctionnaires de l'UNRWA et à la circulation des ressources destinées aux réfugiés. La Tunisie a toujours affirmé la nécessité d'une solution juste et durable, a affirmé le représentant, elle réclame l'application du droit au retour ou l'indemnisation des réfugiés palestiniens. C'est là le seul moyen de renforcer les bases de la paix et de la stabilité dans la région, a-t-il conclu.

M. ANDREA SEMADENI (Suisse) a déclaré que l'UNRWA travaillait dans un contexte politique extrêmement difficile et, pour le territoire palestinien occupé, la situation économique, sociale et humanitaire, après quatre années de confrontations armées, était très préoccupante. Le chômage est endémique, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est en constante augmentation et les conséquences de cela sont graves.

Cette situation, a poursuivi le représentant, est le résultat de violations du droit international humanitaire. En effet, la crise actuelle est le fait de nombreuses entraves à la liberté de mouvement, des bouclages et des couvre-feux, des démolitions de maisons et d'infrastructures, des incursions militaires et des opérations dans le cadre d'exécutions extrajudiciaires menées par l'armée israélienne. Bien entendu, la protection de la population de l'État d'Israël contre des attaques terroristes, que rien ne saurait justifier, est un droit fondamental. Cependant, a estimé le représentant, il doit être exercé en conformité avec les règles du droit international humanitaire.

Dans ces conditions, a continué M. Semadeni, les défis opérationnels de l'UNRWA sont nombreux, les restrictions à la liberté de mouvement empêchant notamment le déroulement normal des activités de l'Office. Nous sommes d'avis que ses installations devraient être traitées comme des lieux protégés. Par conséquent, nous enjoignons les autorités palestiniennes et israéliennes à respecter la IV^{ème} Convention de Genève. De plus, la puissante occupante doit garantir que les organisations humanitaires – dont fait partie l'UNRWA – puissent se rendre en toute sécurité et sans restrictions auprès des populations civiles dans les territoires occupés. En conclusion, le représentant a demandé que l'UNRWA, pour pouvoir remplir son mandat, soit dotée des ressources nécessaires et reste donc à ce titre dépendante de la solidarité internationale.

M. CELESTINO MIGLIORE, Observateur permanent du Saint-Siège, a évoqué le cycle ininterrompu de violence et de terrorisme, d'action militaire et de réaction, qui s'inscrit dans une série de vengeances et représailles donnant naissance à encore plus de violence. Grâce à l'UNRWA et à d'autres institutions, les réfugiés reçoivent des services qui devraient normalement être fournis par les autorités locales, a-t-il ajouté. Il a ensuite constaté l'absence d'une volonté politique en faveur de la résolution du différend. Selon lui, la communauté internationale rechigne à défier les autorités israéliennes ou palestiniennes pour négocier de bonne foi, ce qui explique le lancement manqué de la Feuille de route. Il a affirmé que les négociations étaient pourtant indispensables pour assurer une solution et qu'une politique continue de séparation ne permettrait jamais d'assurer la paix. Il a ensuite rappelé que la Mission pontificale en Palestine venait en aide aux réfugiés depuis 55 ans et essayait de rendre leur dignité aux chômeurs grâce à des programmes qui offrent du travail dans la reconstruction d'infrastructures.

L'Observateur a ensuite précisé que le Saint-Siège espérait que toute solution inclurait la question de la ville sainte de Jérusalem. Il a appelé à adopter des dispositions qui garantissent la liberté de religion et de conscience des habitants et un accès libre et permanent aux lieux saints, sans considération de religion ni de nationalité. Jérusalem est le patrimoine de tous les croyants, a-t-il rappelé, et celui qui en a la garde en est redevable devant la communauté internationale. Il a ensuite souligné que la violence empêchait les pèlerins de se rendre en Terre Sainte, ce qui entraînait des pertes économiques pour les habitants de la région. Il a souligné que la population locale n'avait pas toujours accès aux lieux saints et a déploré qu'une terre qui s'était jadis vue confier un message d'amour et de paix soit désormais livrée à la division et à la destruction. Il a donc appelé les nations à obliger les parties à reprendre leurs efforts en faveur d'une paix durable, qui ne soit pas imposée mais négociée. Cela dépend du courage des responsables, qui doivent adopter de nouvelles attitudes de compromis pour répondre aux appels en faveur de la justice, a-t-il conclu.

M. YUSSEF FAEK KANAAN, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique, a indiqué que le rapport du Commissaire général de l'UNRWA, M. Peter Hansen, mettait en avant la détérioration alarmante des situations économique, sociale et humanitaire dans les territoires occupés palestiniens. Cette détérioration est le résultat des opérations militaires massives lancées par l'armée israélienne contre les Palestiniens et l'ensemble de leurs infrastructures, a-t-il déclaré. Il a noté que le rapport souligne également les difficultés rencontrées sur le terrain par les personnels de l'UNRWA, dont la liberté de mouvement s'est vue gravement entravée du fait des sévères restrictions imposées par le Gouvernement israélien. Ainsi, en septembre dernier, a rappelé M. Kanaan, M. Hansen n'a pas pu se

rendre de Gaza en Cisjordanie. Ces pratiques constituent une violation du droit international et des principes contenus dans la Charte des Nations Unies.

Poursuivant, M. Kanaan, a stigmatisé la politique de destruction des foyers palestiniens et des abris de réfugiés dans les territoires occupés. Il a déploré qu'Israël poursuive l'édification du mur de séparation en Cisjordanie, en dépit de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice. L'Office a rapporté que cette édification avait creusé la pauvreté, renforcé l'isolement des familles de réfugiés palestiniens et rendu plus délicat l'acheminement par les personnels de l'UNRWA de services essentiels à ces familles a-t-il relevé. Face à cette crise, et pour permettre à l'Office de s'acquitter de son mandat, nous souhaitons que le niveau d'engagement entre l'Office et la communauté internationale soit renforcé. Dans ce cadre, nous nous félicitons de l'annonce faite, suite au « Arab-International Forum » sur la réhabilitation et le développement du territoire palestinien occupé qui s'est tenu à Beyrouth le mois dernier, de l'affectation d'un fond de 25 millions de dollars à l'assistance des Palestiniens vivant à Gaza.

* *** *